Envoyé en préfecture le 08/09/2022
Reçu en préfecture le 08/09/2022
Affiché le
ID : 026-212603054-20220903-6_2022_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
6 – 2022 / N° 2

SEANCE du 3 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0
Date de la convocation : 29.08.2022

L'an deux mil vingt-deux et le trois septembre à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : **ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, DESPEYSSE Jocelyne, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, LAMBERT Daniel, REBOUL Gregory, VIAL Anne-Claire.**

Absents excusés :

MINDER Pascale donne procuration à BONNET Annick
MANENT Corinne donne procuration à ANDEOL Hervé
BROCHIER Nicolas

Objet : Convention mise à disposition Alexandra BONNET au Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roubion (SIEBRC)

Compte tenu d'une restructuration du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roubion Citelle (SIEBRC), Monsieur le Maire propose de signer une convention avec eux pour la mise à disposition d'Alexandra BONNET en cas de besoin éventuel suite à l'absence du personnel administratif chargé de la comptabilité.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** de signer une convention avec le SIEBRC pour la mise à disposition de Mme BONNET Alexandra en cas d'absence du personnel.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
A St Gervais sur Roubion, le 05.09.2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

MAIRIE DE SAINT-GERVAIS-SUR-ROUBION (Drôme)

Certifiée exécutoire, compte tenu de la Publication le 08.09.2022
Et de la réception en Préfecture 08.09.2022

Le Maire

MAIRIE DE SAINT-GERVAIS-SUR-ROUBION (Drôme)